

FETES TON ANNIVERSAIRE A LA MAISON DE LA NATURE

Animation au choix parmi les suivantes

Age	Atelier	Période											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3-6 ans	Balade sensorielle												
	Land art												
	Chasse au trésor												
	L'herbier de Galamé (à partir de 5 ans)												
	Mini potager												
	Découverte du parc animalier												
	Parcours d'orientation												
7-10 ans	Balade sensorielle												
	Découvrons les ptites bêtes												
	L'herbier de Galamé												
	Chasse au trésor												
	Terrarium												
	Land art												
	Mini potager												
	Découverte de la mare												
	Découverte du parc animalier												
	Parcours d'orientation												



Choisis une date:
un mercredi ou
un samedi
de 14h à 16h30

Choisis une
animation qui
aura lieu de
de 14h15 à 15h45

Amènes ton gateau
et tes boissons
de 15h45 à 16h30

3,50€ par enfant pour
les loonais
et 4,50€ par enfant
pour les extérieurs
SUR CARTE
PASSALOON 1,50€
OBLIGATOIRE



MAISON DE LA NATURE
PARC GALAME
660 RUE GASTONDEREUDRE
59279 LOON PLAGE
Tel: 03,28,59,63,58

parcgalame@loonplage.org
www.parcgalame.org

REGLEMENT INTERIEUR ANNIVERSAIRE

Le présent règlement s'applique à toute personne achetant la prestation anniversaire.

2° : INSCRIPTION

Toute personne souhaitant bénéficier de la prestation anniversaire doit réserver à l'accueil de la maison de la nature, par téléphone 03.28.59.63.58 ou par mail parcgalame@loonplage.org

Les tarifs sont les suivants :

- 3,50 € par enfant pour les loonois (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)
- 4,50 € par enfant pour les extérieurs (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)

Pour bénéficier de la prestation anniversaire il faut un maximum de 10 personnes, accompagnants et l'animateur de la maison de la nature inclus. Un accompagnant adulte ou 2 doivent être présent(s) et aider tout le temps de la prestation. L'accueil des enfants se fait à 14h à l'accueil de la Maison de la Nature et jusque 14h15 laissant un temps pour les retardataires.

3° : ANIMATION AUX CHOIX

3/6 ans : Balade sensorielle, land art, l'herbier de Galamé, mini potager, parc animalier, parcours d'orientation, chasse au trésor
6/10 ans : Balade sensorielle, land art, l'herbier de Galamé, mini potager, parc animalier, parcours d'orientation, chasse au trésor, terrarium, découverte des petites bêtes, découverte de la mare
Chasse au trésor

4° : OUVERTURE

La prestation anniversaire est proposée tout au long de l'année les mercredis et les samedis ainsi que pendant les petites vacances scolaires du mardi au samedi (sauf jours fériés). Les horaires de la prestation sont : de 14h à 16h30. Pas d'anniversaires pendant les grandes vacances scolaires.

5° : DETAIL DE LA PRESTATION ANNIVERSAIRE

Accueil des enfants à partir de 14h et jusque 14h15. L'animation a lieu de 14h15 à 15h45 en présence d'un animateur dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. Le ou les accompagnants doivent assister à l'atelier impérativement et rester(nt) responsable(s) des enfants. Goûter (apporté par l'accompagnant avec assiettes et gobelets en papier, veillez à protéger les tables : des nappes sont fournies par nos soins pour éviter les brûlures avec les bougies ou vous pouvez vos nappes) puis ouverture des cadeaux de 15h45 à 16h30 uniquement en présence du ou des accompagnant(s) dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. 16h30 Fin de la prestation. Nous demandons de restituer la salle dans l'état de départ (petit matériel de nettoyage à disposition dans les salles prévu à cet effet). Nous demandons également aux accompagnants de désinfecter les points contact des WC après passage de chaque enfant en période COVID (matériel à disposition dans les WC)

6° : RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT

L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.

7° : RESPONSABILITE DES UTILISATEURS

L'accompagnant et l'animateur sont responsables des enfants sous leur garde et doivent participer au bon déroulement de la prestation. L'accompagnant, l'animateur et les enfants s'engagent également à respecter les lieux, la propreté de la salle, à ne pas fumer ou ne pas introduire de boissons alcoolisées dans l'enceinte de la Maison de la Nature.

8° : MODALITES DE PAIEMENT

La prestation doit être réservée par un chèque "caution" du montant total, chèque à l'ordre de "Parc Galamé Loon-Plage". Le jour J il pourra être restitué contre paiement définitif en espèces, chèques-vacances ou en CB sur la base minimum de 10 enfants soit :

- 35€ (trente-cinq euros) pour les enfants loonois.
- 45€ (quarante-cinq euros) pour les enfants extérieurs.

La prestation ne pourra pas être remboursée en cas de problème le jour même.

9° : ANIMAUX

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

10° : NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le non-respect du présent règlement entraîne le droit pour l'exploitant d'exclure de l'accès sans aucun remboursement des droits d'accès acquittés par le participant. Toute acquisition de titre de paiement vaut acceptation du présent règlement.

Maison de la Nature

660 Rue Gaston Dereudre 59279 LOON-PLAGE

Tél : 03.28.59.63.58 parcgalame@loonplage.org www.parcgalame.org